

Si aujourd'hui, en France, plus personne ne songe à abolir la mixité à l'école, le débat reste ouvert (Fize, 2003) : la mixité scolaire constitue-t-elle un moyen de lutter contre la différenciation entre filles et garçons ? Malgré la mixité, dans notre pays, des dispositifs d'aménagement prévoient la possibilité de regroupement des élèves selon leur sexe pour certains enseignements (projet de loi sur les discriminations, adopté par le Sénat le 9 avril 2008), et stipulent que cette « organisation d'enseignements par regroupement des élèves en fonction de leur sexe n'est pas discriminatoire », même si par ailleurs, des textes officiels (Convention interministérielle du 25 février 2000, réactualisée et ratifiée par huit ministères en 2006) prônent, dans une attitude volontariste, la réduction de la différenciation scolaire, notamment au niveau de l'orientation. En même temps, du point de vue des acteurs eux-mêmes, prédominent des modèles stéréotypés et des théories implicites qui maintiennent une division sexiste entre filles et garçons (choix d'orientation fortement sexués, surévaluation des garçons dans certaines disciplines, attentes des enseignants en termes de conduites scolaires comme l'obéissance et l'autocontrôle pour les filles, attentes plus souples à l'égard des garçons, etc.). Pour réduire ce paradoxe, certains chercheurs anglo-saxons dénoncent depuis quelques années les effets néfastes de la mixité et proposent de revenir à la division des sexes pour éviter la comparaison, notamment au Québec (Chaponnière et Chaponnière, 2006). Aux États-Unis, en 2008, on défend à nouveau la non-mixité à l'école. Plusieurs centaines d'écoles publiques américaines seraient non mixtes (McNeil, 2008). À l'inverse, d'autres pensent que c'est par la mixité que les écarts entre filles et garçons peuvent être réduits. Marry (2004a, b) reste avant tout persuadée que la mixité est une utopie dont il faut améliorer la réalisation concrète et rappeler l'histoire avant de dénoncer les éventuels effets pervers.

